



## Déclaration CGT au CSE du 22 avril 2020

### Quels dommages ...

Monsieur Huart, vous n'étiez pas présent, lors du CSE extraordinaire du 9 avril 2020.

Les élu-e-s CGT le regrettent sincèrement.

Sauf à ce que ce soit pour une raison impérieuse, nous estimons, qu'en cette période de crise sanitaire inédite, rien n'est plus prioritaire que la construction des mesures de mise en sécurité des salarié(e)s de notre entreprise.

Lors de ce CSE extraordinaire, les élu(e)s CGT avaient soumis au vote que le dispositif de mesures unilatérales soit discuté entre la direction et les organisations syndicales, avant sa mise en application.

**Cette proposition a été rejetée par les élus CFDT et UNSA.**

Aujourd'hui, de nombreuses questions se posent. Des incertitudes et incompréhensions persistent. Ces mesures génèrent également des sentiments d'injustice.

Plutôt que d'apprendre en marchant, la direction et la majorité des représentants du personnel n'ont pas jugé nécessaire de prendre le temps de l'échange et de la réflexion. Quel dommage !

A nouveau, les élu(e)s CGT réclament rapidement des discussions entre syndicats et direction, pour améliorer le dispositif et en préciser les détails.

A partir du 1<sup>er</sup> mai, 2020, que se passera-t-il pour les salariés en garde d'enfant ou pour les salarié(e)s vulnérables ?

Pourquoi la date de neutralisation de perte de jours RTT n'est-elle pas fixée au 13 mars 2020 ?

Pourquoi les salarié(e)s absent(e)s en avril 2020 se voient tout de même imposer deux jours RTT en mai 2020 ?

Pourquoi une équipe qui a déjà compté 45 % d'absentéisme ces dernières semaines, se voit quand même imposée des jours RTT pour baisse d'activité ?

Pourquoi l'accord CET serait-il en partie suspendu ?

Pourquoi les personnes d'un service en suractivité se voient imposer des jours RTT ?

Pourquoi les salarié(e)s en télétravail ne bénéficient-ils pas des tickets restaurant ou de la prime d'absence cantine ?

Pourquoi seulement 75 centimes d'indemnité journalière, pour les salarié(e)s en télétravail imposé ?

Ce ne sont que quelques exemples des nombreuses questions que ce dispositif unilatéral génère.

Vient maintenant le temps de la réflexion sur l'organisation du déconfinement progressif envisagé à partir du 11 mai.

Il s'annonce long et complexe.

**Toutes précipitations ou mauvais choix seraient propices à une deuxième vague épidémique !**

**De nouveau, la CGT réclame des discussions entre syndicats et direction sans retirer de prérogatives aux instances représentatives du personnel.  
Ceci afin de négocier les protocoles de déconfinement, de reprises d'activités et les mesures sociales d'accompagnement s'y rattachant.**